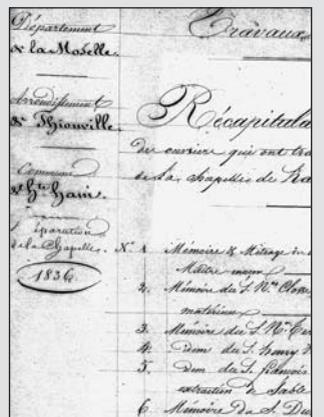
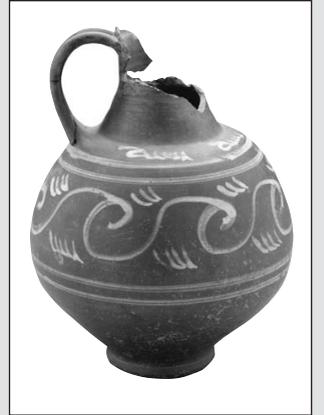


DES ORIGINES  
AUX TEMPS MODERNES



## LES TEMPS ANCIENS

### LE NÉOLITHIQUE

Pour les périodes où l'homme n'a pas encore enregistré ses actes par l'écriture, l'archéologie vient au secours de l'historien. A Basse-Ham, grâce à l'exploitation du sable de Moselle et aux nouvelles zones industrielles, les sols du ban de la commune ont livré de précieuses traces qui attestent une présence humaine fort lointaine. Ainsi, ont été trouvés au lieu-dit «Draf», un couteau à dos naturel datant du paléolithique moyen, des éclats de silex près de la sablière Grainetier<sup>3</sup> et quelques éclats de quartzite taillés à l'emplacement de la ZAC intercommunale. Mais il faut attendre des périodes plus récentes pour avoir la certitude d'une présence humaine sédentaire.

Basse-Ham occupe une place particulière dans l'histoire de l'archéologie lorraine : c'est sur son ban qu'a été trouvé le premier site de la civilisation danubienne qui a joué un rôle fondamental à la fin de la préhistoire. Il s'agit d'un groupe humain venu du Moyen-Orient et qui s'est installé progressivement suivant deux axes : les bords de la Méditerranée et la vallée du Danube. Il apportait deux grandes nouveautés : l'agriculture et l'élevage. Jusqu'alors, dans nos contrées, l'homme était un chasseur cueilleur plutôt nomade ; au néolithique il va se sédentariser et maîtriser les ressources naturelles qui l'entourent. En Lorraine avait bien été trouvé de l'outillage en pierres taillées que l'on supposait être danubien, mais il manquait les indispensables pièces de poteries qui permettent plus sûrement de dater une trouvaille et de la rapprocher, par analogie, d'un courant de peuplement. Et c'est à Basse-Ham que ces précieux tessons vont être mis au jour en 1966 !

Le site a été découvert lors du décapage d'un terrain, par «Les Sablières Thionvilloises» de messieurs Lafay et Denz. Ce dernier a averti son cousin, Alex Pax, curé de Roussy-le-Village, passionné d'archéologie et d'histoire. Il a mené des fouilles aux abords de la route reliant Basse-Ham et Haute-Ham, à deux cents mètres de la Moselle, sous une petite butte non-inondable.

Si les fouilles n'ont pas été menées selon les règles de l'art en raison de l'urgence, l'abbé Pax en a publié le résultat écrit et dessiné<sup>4</sup>. Il a fait don de l'ensemble de ses trouvailles au musée de Sarreguemines, car il avait pris sa retraite dans les environs de cette ville, qui les a déposées à la Tour aux Pucés, Musée du Pays Thionvillois. A partir de ces données et des objets, grâce au progrès des connaissances réalisé sur ce sujet, et notamment à l'étude de gisements similaires découverts depuis dans la vallée de la Moselle, de nombreuses conclusions peuvent être tirées.

Dans un premier temps, le sympathique archéologue en soutane affirma avoir identifié «l'emplacement de plusieurs habitations(...) grâce aux trous laissés par les pieux et la terre glaise rougie par le feu»<sup>5</sup>, mais il ne confirma pas son hypothèse dans sa publication plus tardive où il précisa qu'aucune trace d'habitation néolithique ne fut trouvée, comme ce fut le cas à Montenach ou Oudrenne. Toutefois, la moisson de céramique fut très fructueuse puisqu'elle consista en 800 tessons dont 500 ornés. Il s'agit de débris de vases sphériques typiques qui étaient montés à la main et dont les parois intérieures étaient lissées à l'aide de galets. Si de nombreuses poteries étaient grossières et épaisses, cette technique a aussi permis d'obtenir une finesse allant jusqu'à 2 mm. De couleur jaune crème, brun rouge, gris ou noir, ces pots disposaient de plusieurs moyens de préhension : un court cordon vertical collé vers le haut du vase, des languettes horizontales ou verticales, des mamelons, des

anses aplaties d'un côté et perforées d'une ouverture... Les éléments de décoration sont variés et prouvent que les danubiens possédaient un sens esthétique certain. Les dessins sont multiples : incisions linéaires réalisées avec un instrument pointu, impressions de formes - lunes, virgules, points, triangles, rectangles - à l'aide d'un poinçon en bois, en os ou la hampe d'une plume, applications de cordons ou modelage de mamelons en semi-relief. L'ornementation est obtenue par la combinaison de motifs (chevrons, volutes, zig-zags, bandes, dents de scie) accompagnés ou constitués par les éléments précités. Le décor en ruban très caractéristique permet aussi de qualifier la civilisation danubienne de rubanée.

Ces tessons étaient accompagnés de matériel lithique composé de plusieurs outils façonnés à partir de pierres variées : des grattoirs et armatures de flèches en silex, des lames en quartzite rouge du Pays de Sierck, des instruments de percussion en galets de la Moselle, un polissoir de forme pyramidale et une meule entière en grès rose, accompagnée de son broyon ; une belle herminette en roche verdâtre (une «forme de bottier»), une hachette en lave dure et polie, une fusaïole en terre cuite rose... Quelques objets en os complètent cet ensemble. Les fouilles ont continué jusqu'au début des années 1970, sous l'égide de l'Association des Amis de l'Archéologie Mosellane et de nombreux fragments de poterie ont été recueillis, comme des cols de vases en 1970, ainsi que les traces d'un foyer composé de pierres et de bois brûlé<sup>6</sup>.

A partir des témoins en céramique, il est possible de rattacher les hommes qui vivaient à Basse-Ham au groupe Rhin-Main en raison de la fréquence des hachures, des cols ornés d'un rang de pointillés et de motifs de décors très riches identiques, par exemple, à ceux trouvés à Berncastel-Kues. Quelques familles ont quitté ce secteur pour remonter la vallée de la Moselle et faire souche à Basse-Ham au IV<sup>e</sup> millénaire avant J.C., où elles ont cultivé le limon fertile du bord de Moselle. Elles pouvaient y trouver facilement l'argile nécessaire à la fabrication de la céramique et la proximité du guet leur permettait de franchir la rivière rapidement en cas de danger et d'accroître leur territoire de chasse.

L'histoire de Basse-Ham commence au néolithique, il y a plus de 5000 ans !

Le site fut daté du rubané ancien et récent lors de sa mise au jour. Depuis, plusieurs études fondées sur l'analyse d'une dizaine de sites similaires du Pays Thionvillois ont permis de préciser que l'occupation de Basse-Ham a été continue du rubané moyen (phase III de la chronologie Meier-Arendt) au rubané récent<sup>7</sup> du début du III<sup>e</sup> millénaire (phase IV) voire jusqu'à la phase finale du rubané récent (phase V) en raison de la présence de décors au peigne<sup>8</sup>. D'autres traces d'occupation datant de la fin du néolithique, un petit cimetière à inhumation et un fond de silo, ont été identifiées à l'emplacement de la ZAC intercommunale, fouillé en 1993<sup>9</sup>.

#### CAMPANIFORME ET AGE DU FER

Entre le néolithique et les débuts de notre ère, il semble y avoir eu continuité de l'occupation. Basse-Ham se distingue de nouveau en raison de la découverte d'artefacts du campaniforme, une période très mal connue en Lorraine (dans le Pays Thionvillois, seules



*Tessons datant du néolithique.*

Terville et Montenach ont livré du mobilier rattaché à cette culture). En 1992, à l'occasion des fouilles préalables à l'aménagement de la deuxième tranche de la zone INTERCOM, ont été mis au jour au lieu-dit «Chalon», un vase et un gobelet cylindrique dans une sépulture, et deux fonds de vases<sup>10</sup>. Un très beau vase de type campaniforme à carène basse et fond plat a été découvert dans une inhumation sur le site de la ZAC intercommunale : haut de 24,6 cm, son diamètre maximum est de 19 cm et il est décoré d'une manière très régulière, au peigne sur la face externe, de six bandes horizontales<sup>11</sup>. Il était accompagné de débris lithiques et particulièrement d'armatures de flèches triangulaires à ailerons et pédoncules.

De nombreuses traces d'occupation à l'âge du bronze, et tout particulièrement dans sa phase finale (entre -1250 et -750 av. J.C), ont été décelées. Il s'agit de l'emplacement de structures d'habitat, un grand bâtiment d'environ 11x5 mètres et des greniers carrés, ainsi que de vaisselle (vase à provision, écuelles, pots, gobelets, jattes) et de divers objets (fusaïole, fragments de meule) aux lieux-dits «Auf Kichelsberg», «Retienne» et «Auf dem Rotheweg» ; la plus belle pièce de cet ensemble - mis au jour en 1992 au lieu-dit «Mittelheid» - est sans aucun doute un biberon parfaitement conservé, doté de sa «tétine» et de deux pattes servant à le poser en position oblique pour éviter l'écoulement du liquide<sup>12</sup>. La continuité de ce site - des traces d'habitat, un vase silo, une petite fosse et un grand four rectangulaire - a été fouillée l'année suivante et des trous de poteaux de la même période ont aussi été identifiés en 1999 sur le site du parc UNICOM<sup>13</sup>.

Les terres cultivables de Basse-Ham ont continué à être exploitées par de petits groupes d'hommes au lieu-dit «Mittelheid» au bronze final ou au début de l'âge du fer. Le sol a livré aux lieux-dits «Retienne», «Chalon», «Fröschenpfuhl» et à l'emplacement du parc UNICOM des fragments de vases, jattes et pots de la période du premier âge du fer appelé Hallstatt (-750 -450 av. J.C.), ainsi que des restes de fosses, silos et greniers. Les fosses étaient creusées pour prélever de l'argile utilisée pour fabriquer des objets domestiques puis elles servaient de dépotoir. Le deuxième âge du fer, la Tène (-450 -52 av. J.C.), est connu à Basse-Ham dans sa phase finale, I<sup>er</sup> siècle av. J.C., grâce à cinq tombes à incinération qui ont livré une urne funéraire et plusieurs récipients ; quelques éléments d'habitat - peu significatifs - avaient été trouvés précédemment sur le site de la Z.A.C.. La localité dépendait à l'époque de la cité des Médiomatriques, une des tribus celtes qui avait pour capitale Metz.

#### LA PÉRIODE GALLO-ROMAINE

La présence d'un gué, qui a été emprunté par les paysans jusqu'en 1956, année de la canalisation de la Moselle, explique l'utilisation successive du site au néolithique, à la période gallo-romaine, et peut-être aussi mérovingienne. Il est fort probable qu'il s'agisse du passage du diverticule qui reliait la voie romaine de Metz à Trèves de la rive droite à la voie parallèle de la rive gauche et qui se dirigeait vers Valmestroff. Des trouvailles archéologiques ont d'ailleurs été faites sur l'autre rive entre Garche et Cattenom, de l'autre côté du gué<sup>14</sup>. A l'époque, Basse-Ham faisait partie de la province romaine dénommée «Gaulle Belgique», qui avait pour capitale Trèves.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est signalée à Basse-Ham par Linkenheld la découverte d'un bas-relief représentant la déesse protectrice des chevaux et des voyageurs : Epona<sup>15</sup>. Elle était réemployée dans un mur de l'ancienne église mais ne le fut pas dans la nouvelle. En 1897, elle est mentionnée comme étant scellée dans le mur de la maison du secrétaire d'arrondissement Meessen à Kuntzig. L'objet mesurait 42x30 cm. La cavalière était placée sous un fronton à la ligne sommitale courbe ; coiffée d'un turban, elle est représentée classiquement : elle chevauche un puissant cheval de labour marchant vers la droite et tient les rênes de la main gauche. La déesse porte dans son giron et les plis de son vêtement six fruits ressemblant, par leur forme circulaire, à des pommes ou à des tubercules.

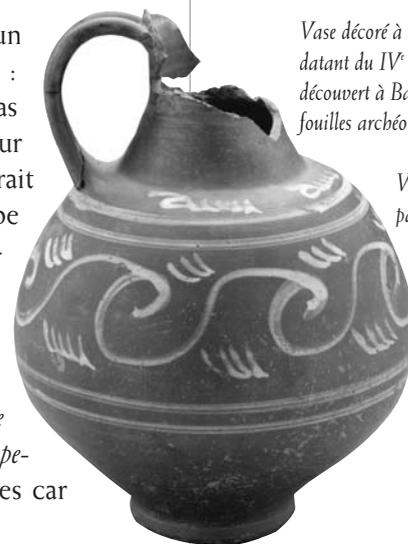
J. Welferinger affirme que : «*les vestiges de murs et dalles en pierre, mis à jour sur la rive du fleuve et datant de l'époque romaine, semblent bien confirmer l'hypothèse de la présence d'un speculum*» (une tour de garde fortifiée<sup>16</sup>). Ses conclusions semblent un peu hâtives car dépourvues de preuves archéologiques.

L'abbé Alex Pax a signalé lors des fouilles du site danubien, sa réutilisation plus tardive à l'époque gallo-romaine, au lieu-dit «Steinmauer». Lors des fouilles de 1966 il a par ailleurs fait la découverte d'un amoncellement de pierres sèches à rapprocher de la toponymie.

Lors de la campagne de fouilles de l'hiver 1966, fut découvert un puits gallo-romain rempli tardivement, entre autres, par des os de bovins. En raison de la montée de l'eau provenant de la nappe phréatique, il fut exploré après pompage en avril 1967. De ce puits de section ronde (diamètre 0,96 m et profondeur 2,20m) furent extraits des fragments de tagulae et d'imbres, d'enduit peint, un fond de vase de sigillée et un bord de jatte, un fragment de brique d'hypocauste, une partie de conduit de fumée, un morceau de meule en grès vosgien, des ossements de petits animaux (lapin, poulet, chèvre), des clous et ferrailles, un sarcloir, des tessons très détériorés<sup>17</sup>...». Trois des fragments de tuiles portaient les marques VOR, OR et PARIATO. La première a déjà été relevée à Rahling, quant à la dernière, il s'agit de celle du potier Pariator, un artisan local dont des productions ont été trouvées dans l'officine des potiers de Haute-Yutz<sup>18</sup>.

La céramique trouvée est de deux types : sigillée et belge. Au fonds du puits, hormis les tessons, les archéologues ont découvert un splendide vase du IV<sup>e</sup> siècle, une cruche à une anse décorée à la barbotine blanche, des morceaux de bois qu'ils qualifient de «rouet de bois carré» et qui seraient plutôt des fragments de la margelle. Autour de la couronne, de la terre noire a livré des tessons danubiens : ce puits était-il déjà utilisé au néolithique ou ses constructeurs romains ont-ils simplement remblayé avec de la terre proche contenant des débris antérieurs ? Il est impossible d'apporter une conclusion scientifique définitive sur le sujet.

En 1970 ont été trouvés un anneau de bronze romain et des fragments de poterie des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles<sup>19</sup>. Les sondages et fouilles effectués aux futurs emplacements des zones industrielles ont permis d'identifier des traces d'occupation gallo-romaine : une petite nécropole, un chemin et peut-être un four circulaire à «Retienne», de la céramique disséminée un peu partout mais pas de véritable implantation d'importance<sup>20</sup>.



Vase décoré à la barbotine datant du IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ découvert à Basse-Ham lors de fouilles archéologiques.

Voir document couleur page 153.



Fragment de tuile portant la marque Pariato.

Trois sépultures en terre libre ont été trouvées en 1970 dans le secteur des sablières mais une seule a été fouillée : elle a livré « le squelette d'un enfant à la tête mongolienne portant les traces d'une trépanation admirablement bien faite puisque complètement cicatrisée », accompagné d'une lamelle de dent de cheval. Il est impossible dater avec précision cette trouvaille<sup>21</sup>.

#### LA PÉRIODE MÉROVINGIENNE

Pour la période mérovingienne, les indices d'occupation sont très faibles. En 1963 lors d'un décapage du terrain des sablières, l'abbé Pax a récolté un vase mérovingien, un peigne en os, deux crânes, et un fer de lance<sup>22</sup>. Il s'agissait d'une tombe mérovingienne car les défunts de cette civilisation sont enterrés avec leurs armes et des objets de la vie courante, notamment des peignes en os et des vases carénés. En 1966, il découvre un squelette mêlé à des pierres mais emporté par une pelle mécanique et impossible à dater.

En avril 1967 sont mis au jour, près du chemin menant à la Moselle, au lieu-dit «Steinmauer», trois tombes qui furent datés, à l'époque de la fin de l'Empire, vers le IV<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Les travaux postérieurs d'Alain Simmer ont permis plus justement de préciser qu'il s'agissait de sépultures du VII<sup>e</sup> siècle installées dans une couche d'occupation gallo-romaine : à l'emplacement des trois crânes (dont un seul a été retrouvé) était déposé un coussin de pierre, les caissons à fonds dallés maçonnés et accolés étaient riches en charbons de bois, quelques clous de charpente laissent à penser qu'un cercueil a été utilisé<sup>24</sup>... Ces usages funéraires correspondent à la fin de l'époque mérovingienne. Le mobilier découvert était peu important : un vase caréné - typiquement mérovingien - trouvé à proximité et, dans la tombe trois, une fibule en bronze «ansée à tête de serpent stylisée» - difficile à identifier car non décrite en détail et disparue depuis.

Deux autres tombes, aussi identifiées comme étant gallo-romaines tardives sont indubitablement du VII<sup>e</sup> siècle. Elles ont été mises au jour en 1970 par M. René Letenre, l'abbé Pax, Christine Guillaume-Baroth et un groupe de jeunes stagiaires. Dans l'une d'elles, «les chercheurs ont trouvé le squelette d'une femme portant encore tous ses bijoux, des perles en ambre, des bracelets et autres bijoux en bronze<sup>25</sup>». Il est à noter qu'un article postérieur décrit les bracelets de bronze comme étant en argent<sup>26</sup>. Plus précisément il s'agissait de boucles d'oreille en fil d'argent, d'un collier d'une vingtaine de perles, la majorité en ambre et quatre en terre cuite colorée, une chaînette en bronze et une fusaiïole tronconique en terre cuite jaune<sup>27</sup>. L'autre sépulture ne refermait qu'un squelette incomplet d'homme. Ces quelques trouvailles, qui ont malheureusement disparu, laissent supposer la présence d'une nécropole plus importante qui sera peut-être mise au jour dans le futur, à l'emplacement ou à la proche périphérie du village, à moins que le creusement des sablières ne l'ait déjà fait disparaître à tout jamais.

## LE MOYEN AGE

### LES SEIGNEURS LUXEMBOURGEOIS

Le Moyen Age est une période particulièrement obscure dans l'histoire de Basse-Ham, absente des sources écrites. D'après l'abbé Welferinger, Haute-Ham a été occupée avant Basse-Ham et un troisième hameau appelé Nerdorf : *«Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle une seule localité du nom de Ham existait sur l'emplacement de l'actuel village de Haute-Ham. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, devant l'accroissement de la population de Haute-Ham, les jeunes foyers quittèrent le hameau, devenu trop étroit, pour s'en aller fonder, en aval, la nouvelle localité de Basse-Ham. A la même époque, un autre hameau, nommé Nerdorf, était rattaché à Haute et Basse-Ham»*. Il s'agit ici plus de légende que d'histoire puisque le premier texte mentionnant le village date de 1375....

A défaut de sources écrites, la plupart des historiens s'accordent à penser que les trois bourgades constituent, depuis l'origine, qu'une seule communauté ; elles apparaissent toujours ensemble, tant dans les sources civiles que religieuses. Ces terres étaient probablement attachées à la seigneurie foncière de Meilbourg qui comprenait la plupart des villages de la rive droite. Par contre elles n'en dépendaient pas d'un point de vue judiciaire. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, lors de la vente de la seigneurie de Meilbourg, elles en font partie. Le château originel de la famille était situé à Illange et fut détruit en 1377. Vassaux des comtes de Luxembourg, proches des Rodemack, les Meilbourg sont mentionnés dans des écrits à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle se succèdent, Jean I<sup>er</sup>, Jean II et Jean III de Meilbourg ; ce dernier exerce la charge de prévôt de Thionville et se distingue dans de multiples actions militaires. A sa mort, en 1409, la seigneurie passe à sa fille Irmengarde, épouse de Jean de Raville.

Parmi les enfants de ce couple, deux continuent à posséder Meilbourg : Jean et Georges, à l'origine de deux lignées, la branche aînée et la branche cadette. La première est issue de Jean II de Raville-Meilbourg et d'Anne de Daun. Leur fils Jean III se marie avec Marguerite de Sierck mais il ne jouit pas de la seigneurie car il meurt avant son père. C'est son fils aîné, Guillaume - marié à Jeanne d'Autel - qui la possède et rend hommage à Philippe-le-Bon duc de Bourgogne puis à Charles-le-Téméraire en 1477, devenus souverains du Luxembourg. Guillaume meurt assassiné par son cousin en 1503 et son fils Jean IV de Raville-Meilbourg, époux de Marguerite de Manderscheit, hérite de la seigneurie. A sa mort en 1540, elle passe d'abord à son frère Théodoric jusqu'en 1547 puis à sa sœur Irmengarde.

Par son mariage avec Jean V de Créhange, la seigneurie entre dans les possessions de cette illustre famille. Jean V partage la seigneurie entre deux de ses fils : Georges I<sup>er</sup> et Wyrich. Georges I<sup>er</sup>, marié à Philippine de Linange, et proche de Charles-Quint, lègue sa part à son fils Georges II, époux d'Esther de Mansfeld. Il la remet entre les mains de son fils Pierre-Ernest qui vend ses biens de Meilbourg en 1607 à son cousin et homonyme Pierre-Ernest de Raville.

Wyrich de Créhange, gouverneur de Thionville justicier des nobles du duché de Luxembourg, lègue sa part dans la seigneurie de Meilbourg à son plus jeune fils, Christophe, issu de son mariage avec Antoinette Sauvage du Rhin. Christophe épouse

Anne Bayer de Boppard et lors du partage de sa succession en 1628, c'est son fils Pierre-Ernest, marié à Marie-Marguerite de Coligny, qui devient le dernier sire de Créhange à détenir une partie de Meilbourg car il s'en sépare en 1630.

La branche cadette de Raville-Meilbourg est engendrée par George, gouverneur du Duché et prévôt de Thionville, et Anne de Kastel. Leur fils Jean, époux de Marguerite de Sassenheim, ont deux fils : Gaspard - l'assassin de son cousin Guillaume qui meurt sans descendance - et Guillaume, marié à Marguerite de La Rochette. C'est leur fils Bernard qui hérite de la part de la seigneurie de Meilbourg, puis ses descendants successifs : Jacques marié à Cunégonde de Braubach à la première génération, Pierre-Ernest marié à Anne de Pallant à la seconde génération, puis Otto-Hattard marié à Anne de Bouhoven à la troisième génération. Ce dernier vend en 1664 sa part de seigneurie qui sort de la lignée des Raville.

#### L'ÉCOUTÈTERIE DE BASSE-HAM

Les habitants de Ham apparaissent peu dans les documents médiévaux. Toutefois, malgré la modestie de leurs hameaux, plusieurs Hamois pratiquent peut-être le commerce comme le prouvent les comptes du péage de Sierck où ils sont taxés lors de leur passage en bateau<sup>29</sup>. Ainsi en 1425, un certain Kelner de Ham transporte du chanvre et du papier et repasse l'année suivante avec 2 fardeaux dont le contenu n'a pas été consigné. En 1474, Johan conduit des ustensiles de ménage ; en 1475, un bateau de cabus (choux) et un tonneau de vêtements ; en 1481, à nouveau un bateau de cabus. Un dénommé Richart est taxé en 1483 pour 8 maldres de grain puis 6 maldres et en 1486 pour 25 maldres de blé. Mais le marchand le plus actif semble être Hencken qui passe avec 108 maldres de grain en 1520, puis 56 maldres, une autre fois avec 3 tonneaux de vin, et enfin avec 84 maldres de grain ; en 1524 il navigue avec 6,5 paquets, d'une marchandise inconnue. Le dernier Hamois mentionné est Claus qui est imposé à deux reprises en 1530, pour une, puis deux charrettes. Cette présence de quelques commerçants, profitant de la Moselle pour pratiquer des échanges, reste somme toute modeste et concerne plus les produits agricoles que manufacturés. Une contre-lettre de Thielman de Luttange en 1400 fait état «*den Thurm von Niederhaim an der Mosel*» (la tour de Basse-Ham sur la Moselle). Certains y ont déduit la présence d'une tour de douane ou d'un péage, mais on ne le retrouve cité dans aucun texte ce qui est surprenant car ce type d'octroi était très important, étant donné qu'il s'agissait d'une source de revenus<sup>30</sup>. Peut-être s'agissait-il simplement d'une petite tour adossée à une maison.

L'abbé Schneider, ancien curé de Kœnigsmacker et administrateur de la paroisse de Basse-Ham de 1941 à 1944, a rédigé une petite notice historique dans laquelle il décrit les ravages de la peste en 1530-1533. «*En l'année 1530, ce terrible fléau s'abattit sur Haute-Ham avec une telle rigueur que de nombreux habitants, affolés, désertèrent précipitamment le village pour aller cher-*

Louis Grainetier, maire de Basse-Ham et l'abbé Jean-Pierre Faas devant l'ancienne chapelle Saint-Marc de Haute-Ham et la «croix de la peste».



*cher refuge ailleurs, auprès de parents et amis. Sur les 350 habitants que comptait alors le village, une petite centaine seulement resta épargnée». En réalité, si la peste frappe Basse et Haute-Ham, l'abbé Schneider se trompe de date car la peste sévit dans le Pays Thionillois en 1521-1524, puis en 1568 et 1578-1579<sup>31</sup>. Il a probablement été induit en erreur par la célèbre «croix de la Peste» adossée à la chapelle Saint-Marc et qui porte le millésime de 1533, «souvenir douloureux de ces années d'horreur de la mort noire», mais construite par les survivants quelques années après, pour autant qu'il s'agisse d'une croix de peste...*

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle au moins, jusqu'au début du XVII<sup>e</sup>, la prévôté de Thionville est subdivisée en «landmairies» ou «écoutêteries», subdivisions judiciaires où un maire et cinq échevins rendent la justice ordinaire, la haute-justice étant du ressort du prévôt de Thionville. Une écoutêterie - souvent notée *scholtis*, *scholus* ou *scholteis* - porte le nom de Ham et regroupe : Basse et Haute-Ham, Elzange, une partie de Petite-Hettange et de Valmestroff, le hameau de Hastroff. La maire qui rend la justice est un officier civil et il doit donc une redevance au domaine royal en échange des amendes qu'il perçoit : elle apparaît dans la plupart des comptes du domaine de 1489 à 1610. On retrouve des mentions de l'écoutêterie jusqu'en 1624. C'est probablement suite aux dérèglements de la guerre de Trente Ans ou aux changements de souveraineté du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle que la seigneurie de Cattenom s'appropriera le droit de haute-justice.

Plusieurs recensements permettent de dire que Basse et Haute-Ham étaient de petits hameaux : en 1527, Nicolas Le Gouverneur compte 8 feux à Oberhamme et 27 à Niederhamme, en 1605 ils ne sont plus respectivement que 6 et 11 (l'écoutêterie compte 34 feux) et, en 1624, il n'en reste plus que 4 1/2 et 8 (pour un total de 21 feux trois quart)<sup>32</sup>. Dans le compte de 1609-1610, au chapitre des recettes est versée une somme par les «héritiers de Hantz Besch de Ham la basse pour le moulin dudit lieu qu'ils tenoient en arrentement perpétuel par acte du 26 octobre 1576».

Cette dernière décision émane de la Chambre des comptes qui laisse en rente perpétuelle à Hans Besche, habitant de Ham, un moulin à Basse-Ham, pour 4 florins d'or annuellement ; il avait eu en 1564 du receveur de Thionville l'autorisation de le construire<sup>33</sup>. En 1601, le 9 mars, Nicolas Flamme et Anne déclarent que celle-ci a eu en la succession de ses parents une rente héréditaire de 11 batzen de la maison de Basse-Ham payée par Schennet, veuve de Jean Besch. Gerardt Heintzkill, «mueller zu Niederham», achète le moulin le 23 novembre 1622 à Johan von Königshoffen et Margarite Ventsch de Basse-Yutz, pour 360 gulden et 10 stiber.

## BASSE-HAM EN FRANCE (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

### DES VILLAGES RUINÉS

Comme tout le Pays Thionvillois, Basse-Ham ne devient française qu'après la prise de la forteresse de Thionville en 1643 ; le Traité des Pyrénées confirme juridiquement ce changement de propriété en 1659. Mais il ne reste alors plus grand chose des trois villages que la «Guerre de Trente Ans» et ses misères n'ont pas épargnés. A partir de 1630, sept armées traversent la Lorraine, y guerroient et vivent de rapines et de pillages, n'hésitant pas à passer par le fil de l'épée les pauvres paysans qui leur résistent. La période suédoise (de 1630 à 1635) éprouve durement toute la Lorraine ; elle apporte aux habitants de Ham, Haute et Basse, et de Nerdorf, une nouvelle et angoissante calamité. En 1631, les redoutables troupes du duc de Weimar prennent leurs quartiers dans les localités désertes : les habitants se sont enfuis avec leur bétail dans les forêts environnantes de la vallée de la Canner. Les féroces Suédois se livrent à un pillage en règle et mettent le feu à toutes les habitations de Nerdorf. L'incendie fait rage pendant quatre jours et le village entièrement détruit disparaît pour toujours.

Durant les deux sièges de Thionville, en 1639 et 1643, ce sont les troupes françaises qui occupent le terrain, leur comportement ne dut guère être plus recommandable que celui de leurs prédécesseurs. Si l'on ajoute que la peste ravage à nouveau le Pays Thionvillois en 1624-1625, 1633-1636 et peut-être 1668, les Hamois ne devaient plus être très nombreux durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. En 1681, Basse-Ham et Haute-Ham sont décrits ainsi : *«villages ruinés et déserts par le passage des gens de guerre<sup>35</sup>»*.

C'est de cette période d'effrayante pauvreté que daterait le surnom des habitants de Basse-Ham : les «Sabots de Ham». *«Les rescapés prirent les écorces de gros arbres et, avec des lanières, les fixèrent sur des chaussettes russes qu'on appelle encore maintenant «Fouslapen». Et quand la vie reprenait petit à petit le cours normal, ils allèrent à Thionville et Kœnigsmacker où les habitants les reçurent avec ces mots : «Tiens, les sabots de Basse-Ham qui arrivent !»<sup>36</sup>*.

Quant aux habitants de Haute-Ham, ils se voyaient jadis attribuer le sobriquet de «Gagag de Haute-Ham» parce que la proximité de la Moselle favorisait particulièrement l'élevage des oies et autres palmipèdes. La justice seigneuriale condamne en 1747 le dénommé Jean Scharff qui insulte le greffier et les sergents venus le verbaliser suite aux dégâts causés par ses oies ; ils constatent par ailleurs qu'elles sont trop nombreuses, car les Hamois n'avaient pas le droit d'en élever plus de quatre<sup>37</sup>. Pour d'autres, ce surnom remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque *«un habitant de Haute-Ham faisait l'élevage de poules et canards. Mais pendant les grandes inondations de 1737, cet éleveur fut dépouillé de tous ses canards qui furent enlevés par le courant de la Moselle. Ses canards furent retrouvés par-ci, par-là, et les habitants des villages voisins, en contemplant ceux échoués chez eux dirent «Tiens, voilà encore un Haut-Hamois qui atterrit dans le quartier!<sup>38</sup>»*.

SEIGNEURS FONCIERS ET HAUTS-JUSTICIERS

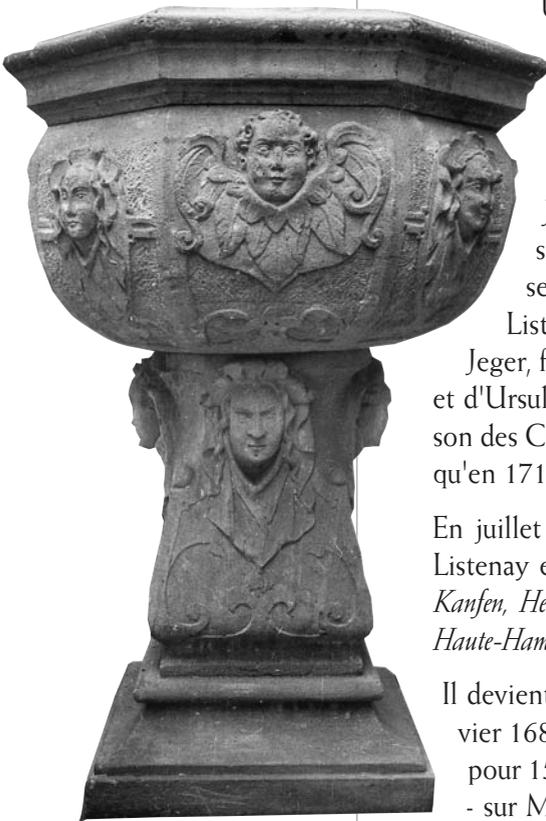
Au XVII<sup>e</sup> siècle, Haute et Basse-Ham suivent le destin de la seigneurie de Meilbourg. En 1630, Pierre-Ernest de Créhange-Pittange vend la seigneurie de Meilbourg à Jean Boland, bourgmestre de Cologne, dont la fille Catherine a épousé Jean-Mathis de Berg. En 1632, leur fils Jean de Berg, prend possession de cette propriété, qui passe ensuite à ses sœurs Catherine et Ursule de Berg, veuve de Walter de Jeger. Un aveu et dénombrement du 5 juin 1668 précise la répartition des parts de la moitié de la seigneurie de Meilbourg : «*un huitième pour le Sr Jean-Jérôme Schrœtz et les sept huitièmes à Ursule et Catherine de Berg*». Cet acte précise bien que Haute et Basse-Ham dépendent en partie de ladite seigneurie. En 1673, Catherine vend sa part à sa sœur excepté la portion du Sir De Schrœtz qui est probablement récupérée plus tard.

Ursule de Berg, devenue seule maîtresse du domaine, a avantagé financièrement son fils Jean-Guillaume. En contrepartie, elle offre en dot à sa fille ses biens de Meilbourg, dont Basse-Ham qui va avoir un seigneur français ; après l'annexion du Pays Thionvillois par la France, les propriétés des anciennes familles germaniques passent progressivement en de nouvelles mains.

Jean-François de Gévigny de Pointe est un officier originaire de Bourgogne qui servait à l'origine dans les troupes comtoises du roi d'Espagne. En 1678, il est au service du roi de France, en tant que capitaine dans le régiment de dragons de Listenay. Il se fixe à Thionville où il épouse en 1678 Marie-Catherine-Thérèse de Jeger, fille de feu messire Vaultier de Jeger, seigneur entre autres de Meilbourg et Ham et d'Ursule de Berg<sup>39</sup>. Le contrat de mariage est signé «*au château de Mme de Berg*», la maison des Créhange-Pittange (cour du Château à Thionville) que les époux occuperont jusqu'en 1719, date de leur départ pour Haute-Yutz.

En juillet 1681, Jean-François de Gévigny, capitaine dans le régiment de dragons de Listenay est signataire d'un aveu et dénombrement pour les seigneuries de «*Meillebourg, Kanfen, Hestange et Ham*» et d'un autre le 10 juillet 1722 pour moitié de «*Meilbour, Yutz, Haute-Ham, Basse-Ham, Valmestroff, Hettange...*<sup>40</sup>».

Il devient bailli de Thionville par lettres de provisions signées par Louis XIV le 17 janvier 1683. En mai 1698, Jean-François de Gévigny complète son domaine en rachetant pour 1500 livres des droits détenus par un parent de sa femme - un certain Jean de Berg - sur Meilbourg, Ham, Sentszig et Hettange, et pour 3500 livres les dernières possessions des Créhange sur Meilbourg à Marie-Elisabeth de Montfort épouse de Lothaire de Créhange<sup>41</sup>. En 1706, il rachète les hautes-justices de Ham et Valmestroff, vendues par la couronne. Le seigneur de Ham décède le 23 mars 1727, six ans après son épouse Marie-Catherine de Jeger décédée le 13 mars 1721, et lui succède son fils Joseph-Alexandre-François (né à Thionville en 1687 et mort en 1746). Marié à Louise Marguerite de Rozières, il exerce la charge de lieutenant des maréchaux de France à Thionville. Dix enfants naissent de cette union mais seuls cinq survivront : une fille et quatre garçons. L'un de ces derniers étant devenu prêtre, à la mort de leur père, trois fils et leur sœur se



Les fonts baptismaux datent de la toute première église de Basse-Ham.

partagent l'héritage familial, lourdement grevé par des dettes. Pour les solder, ils vendent la haute-justice de Valmestroff, Basse et Haute-Ham, une partie de la seigneurie foncière de Basse-Ham, la seigneurie de Sentzig et une métairie au même lieu, à Marie-Françoise Désandrouin, veuve de Jean François Volter, écuyer et conseiller au parlement de Metz, et à ses enfants, Jean-François et Benoît-Nicolas Volter.

L'acte est passé le 3 mai 1747. Joseph et sa sœur Dorothee agissent au nom de leurs frères Théodore et Charles absents. Il est mentionné que leur aïeul paternel, Jean-François de Gévigny, a acquis la haute-justice de Ham par contrat passé au palais des Tuileries, à Paris le 8 décembre 1706. La vente concerne en outre *«tous les droits, rentes et revenus en grain, argent et volaille et autres quelque ils puissent être qui leur appartiennent en commun et en particulier et en représentation des seigneurs comtes de Créange et Pittange et a l'exclusion de tous autres dans les villages de Haute et Basse-Ham, Valmestroff, Kœnigsmacker, Kœcking, Garche et Elzange plus «la part et portion dans la rente foncière des quatre seigneurs audit lieu de Haute et Basse-Ham et Valmestroff et tels qu'ils en jouissent à présent et non autrement (...) tant en argent, grains de plusieurs espèces que poules»*. Il est précisé que la vente concerne *«le droit de nacelle pour le passage de Haute-Ham sur la rivière Moselle doit faire partie de ce qui est ci-dessus vendu»* mais exclut *«les grosses et menues dîmes de quelque nature et espèce audit lieu et village de Haute et Basse-Ham et dépendances et généralement tous les bois tant en taille qu'en futaie»*. La veuve Volter débourse 33 000 livres pour ces biens mais les héritiers de Gévigny ne retirent rien de cette somme qui est versée en totalité aux créanciers de la famille...

Les trois frères de Gévigny conservent toutefois une petite partie de la seigneurie foncière, la forêt probablement, sans la diviser et pour laquelle ils signent conjointement un aveu et dénombrement le 31 juillet 1753 : *«pour les terres et seigneuries de Meilbourg dont dépendent les villages ... partie de Ham (Haute et Basse)<sup>42</sup>»*. Les trois frères en confient la gestion à Nicolas Tailleur : ils s'absentent souvent car ils mènent une carrière militaire qui les tient éloignés de leurs terres dans le Pays Thionvillois, notamment durant la guerre de Sept ans (1756-1763). Après cette campagne, les deux aînés prennent leur retraite et gèrent leurs domaines. Théodore-Charles de Gevigny (1718-1793), est chevalier et capitaine au régiment royal suédois. Charles-Gabriel (1719-1806) de Gévigny de Rodendorff, est chevalier et capitaine au régiment d'Orléans dragons. Joseph de Gévigny (1724-1786), chevalier, est capitaine au régiment de cavalerie hongroise de Berchegny ; il épouse Louise-Luce de Hézèques alors que ses deux aînés sont restés célibataires. Charles-Gabriel ne sera pas inquiété durant la Révolution, probablement parce qu'il fut embastillé par lettre de cachet alors qu'il était maire de Thionville, après être entré en conflit avec le gouverneur de la ville<sup>43</sup>.

D'après l'acte de 1668, signé par les sœurs de Berg, il est dit que l'autre moitié de la seigneurie de Meilbourg appartient à ce moment-là pour un quart à Hartard de Palland et l'autre quart à Otto-Hartard de Raville. Ces deux dernières portions passent ensuite entre les mains de Thionvillois, respectivement à Michel Limpach et Jacques puis Guillaume-Sidoine Broquart, avant d'être réunies au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par François Georges de

La Grange, dont les descendants resteront propriétaires jusqu'à la Révolution. Il ne semble pas que Basse et Haute-Ham aient fait partie de cette moitié car l'on ne trouve aucune mention des villages dans les textes s'y rapportant. Seule une moitié de cette petite seigneurie reste attachée à celle de Meilbourg.

Par contre, d'autres nobles propriétaires possèdent des portions d'une petite seigneurie connue comme celle des «quatre seigneurs». Un aveu et dénombrement est donné le 6 août 1680 par Antoine Henri de Zandt, seigneur d'Arras, pour ses biens et domaines à Ham, le 30 août 1681 par Henri-Bernard de Daue de la Margelle pour le quart de la terre et seigneurie de Ham etc... le 20 mai 1681, par Thomas de Ryaville, Guillaume de Lubingen, Bernard de la Margel et de Zandt, et un autre le 16 octobre 1682 par Philippe-Louis Faust de Strombourg (Stromberg en réalité) pour Ham, Haute et Basse, Terville Hettange, Macquenom<sup>44</sup>.

En mai 1701, c'est Jean-Balthazard Neys qui est cité pour les terres et seigneuries de Ham, Haute et Basse et Keichingen<sup>45</sup>. La seigneurie semble particulièrement morcelée puisqu'un autre acte du 24 mars 1721 nous donne quatre seigneurs pour les seigneuries foncières de Ham (Haute et Basse) et de Valmestroff : Michel de la Margelle, écuyer, Jean-Paul Staudt de Limbourg, écuyer, Pierre de Kilberger, écuyer, sieur de Nierenhausen, major de dragons, Jean-François de Maigret, écuyer<sup>46</sup>.

Un acte notarié fait état du rachat par Jean Wolter, secrétaire du roi à la chancellerie du parlement de Metz, d'un quart de la seigneurie foncière de Ham «dite communément des quatre seigneurs», avec les appartenances et dépendances, tant aux villages des deux Ham, Valmestroff, Veymerange et autres lieux du ressort. La transaction a lieu le 21 mars 1735. Le vendeur, Michel Dedaue de la Margelle, écuyer, seigneur de Bodange, prévôté de Bastogne, vend son bien pour 8000 livres, «au comptant en bonnes espèces d'or et d'argent», et un double louis de présent. Le 3 mai 1747, sa veuve en acquière une autre partie qui avait été achetée par la famille de Gévigny. L'ensemble est complété et la seigneurie reconstituée par Benoît-Nicolas Wolter de Neuerbourg, seigneur de Cattenom, écuyer, capitaine exempt de la compagnie de Cent-Suisses de la garde du corps du roi, qui est cité, le 16 juillet 1752, comme unique seigneur pour les terres et seigneuries de Ham Haute et Basse, Valmestroff et Sentzig<sup>47</sup>. Jusqu'à la Révolution la situation est simple : les frères de Gévigny possèdent la seigneurie de Meilbourg, qui comprend une petite partie de Basse et Haute-Ham (la forêt ?), tandis que la majeure partie de la seigneurie foncière du lieu est la propriété de Benoît-Nicolas Wolter de Neuerbourg qui est en plus haut-justicier. Y étaient attachés de nombreux droits : droit de nacelle, de passage sur la Moselle, droit de passage par terre des moutons, chariots et juifs, droit de chasse, petite et grande, droit de haut-vol des mouches à miel, droit de pêche dans la Moselle de Malling à Haute-Ham...

#### BASSE-HAM SOUS L'ANCIEN RÉGIME

L'administration locale est réduite, le maire, deux échevins, un greffier (Jean Bemmer, Antoine Colles, Nicolas Breistroff puis Dieudonné Braconnier) et un sergent, tous nom-

més par le seigneur. Le nom de plusieurs maires apparaît dans les actes : Pierre André (1742-1746), Jean Terver (1746), François André (1747), Jean Gaspard (1747-1788) et Bernard Baur (1788-1790). La haute-justice est rendue au nom du seigneur par un juge dont le ressort couvre Basse et Haute-Ham et Valmestroff (Nicolas Bonjean). Un procureur d'office (Jean Plagneux, Bernard Simonet puis Mathurin Nicolas) y est aussi employé. La plupart de ces agents de l'autorité possède d'autres petits offices soit à Thionville ou dans la seigneurie de Cattenom. Comme tous les gens de robe, ils s'expriment parfaitement en français et la totalité des actes de la justice seigneuriale sont rédigés dans la langue officielle du bailliage. Parfois, il est précisé à la fin d'un document : *«lecture faite aux intéressés en langue germanique»*. Les représentants des seigneurs ne sont pas toujours respectés : en 1754, dans une taverne, Pierre André profère des injures contre de Gévigny et jette un verre au visage de son garde-chasse André Zimmer...

Quelques événements ont marqué les mémoires hamoises. Au printemps de l'année 1620, la Bibiche déchaînée envahit le village. Le bétail est recueilli de justesse par les paysans bienveillants et compatissants de Valmestroff. Quant aux infortunés Hamois et Hamoises, ils doivent camper, en compagnie de leurs animaux domestiques et de leur basse-cour, sur les greniers à foin. Cette lamentable situation dure huit jours mais c'est surtout la Moselle qui sort régulièrement de son lit, en 1734, 1778... Ainsi en 1767, un paysan raconte que son foin est en partie pourri et que l'autre partie est inondée et emmenée par les grosses eaux<sup>48</sup>. En 1785, le pont de bois sur la Bibiche est remplacé par un ouvrage en pierre.

En 1705, l'armée de Villars, forte de 20 000 hommes campe à Basse-Yutz. M. de Gévigny écrit au roi pour se plaindre des dégâts causés par les soldats qui ont fait des coupes sans autorisation dans ses bois, et ont *«sauvagé la moitié des gros grains de Basse et Haute-Ham<sup>49</sup>»*.

Une huilerie est mentionnée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du moulin construit en 1564 qui a changé plusieurs fois de propriétaire. Le 9 août 1661, Mathias Mertzinger de Basse-Yutz déclare qu'en vertu de plusieurs jugements en sa faveur, contre Jacques Gruneisen, fermier du moulin de Cattenom, il a fait mettre en vente le moulin de Basse-Ham, provenant de Gérard Kenishell (l'acheteur de 1622), vivant meunier dudit Ham. C'est Jean-Nicolas Fritraych, échevin de Thionville et prévôt de Florange qui l'achète pour 100 écus, soit 480 francs luxembourgeois. Il le laisse en bail à Adam Schwartzenbart, avant de le vendre en 1667 à Jean Becker. Ce dernier le loue successivement à Valentin Klein (1667) et Pierre Vagner (1674). Sa veuve, la demoiselle Friderich, vend le moulin à l'hôpital de Thionville le 24 février 1688. Par un acte du 25 mars 1698, Claude Mellinger de Basse-Ham prend le moulin pour 9 ans et 9 levées pour 54 livres 10 sols de France payables à la Saint-Martin mais *«avant de signer, le preneur a déclaré qu'il a eu avis que le moulin était encore chargé d'un demi-pôt d'huile à l'église de Ham, qui n'a pas été déclaré»* et ne paie finalement que 53 livres. Dans plusieurs acte sont cités les noms de meuniers au XVII<sup>e</sup> siècle : Nicolas Oetringer, Nicolas Hayert, Henry Limbourg...

Les Hamois sont essentiellement occupés par l'exploitation de la terre, mais quelques artisans y travaillent aussi, ainsi qu'un maître-pêcheur à Haute-Ham : François Scharff.

La communauté choisit pour trois ans les «bangardes» (ancêtres de nos gardes-champêtres), les gardes des regains et des vignes situées au lieu-dit «Schaffeling». Les chicanes sont nombreuses et ont la plupart du temps pour cause des dégâts occasionnés par le bétail aux cultures ou aux haies. Toutefois, en 1763, Jean-Nicolas Hayert et sa femme sont condamnés pour avoir brûlé un porc dans leur cheminée et ne pas avoir utilisé de lanterne pour aller la nuit dans les granges, écuries et greniers. Ils se sont en plus moqués de la justice en déclarant que «*de toute façon on ne pouvait rien leur prendre*<sup>50</sup>». L'année suivante c'est Antoine Brandely qui porte plainte. Il a été attaqué et insulté sur la grand route près de chez Jean Ernest le cabaretier : trois individus «*l'ont jeté dans l'eau et lui ont fait une fusion de sang au nez côté gauche*». La peur de l'incendie est très forte : tous les ans se déroule une visite des fours et cheminées ; à cette occasion des contrevenants sont verbalisés pour une fente dans un conduit ou la présence d'une bougie à proximité de chanvre et de lin.

#### LA VIE RELIGIEUSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Plusieurs historiens relatent qu'à partir de 1605, Basse-Ham fait partie de la paroisse d'Husange qui appartient à l'abbaye de Saint-Sauveur<sup>51</sup>. Il s'agit d'une des plus importantes paroisses de la région, puisqu'elle dessert non seulement les deux Ham, mais encore Garche, Kœcking, Hettange-Grande et Sœtrich. Cette date ne repose sur aucun document historique et il semble plus exact de dire que Basse-Ham a toujours été spirituellement administrée par la cure de Husange. C'est en août 1249 que le chapitre messin de Saint-Sauveur se vit attribuer le patronage d'Husange par l'évêque Jacques, après que le comte de Salm en Ardennes lui ait remis à la fois le patronage et la moitié des dîmes et redevances en mai 1249. Ces droits ont été confirmés par le pape Jean XXII en novembre et décembre 1318 et par arrêt du parlement de Metz du 16 juillet 1694<sup>52</sup>.

L'église de Basse-Ham est desservie par le curé d'Husange qui répugne à s'adjoindre des vicaires. Un rapport du prévôt datant de 1560 précise qu'il a six villages à desservir, qu'il devrait dire trois messes le dimanche mais qu'il ne réussit à en dire que deux. Durant les mois d'hiver, les flots tumultueux rendent souvent périlleuse la traversée de la Moselle et c'est Ham qui est mal desservie. Un vicariat résidentiel est créé à Ham en 1696. Jusqu'à cette date, c'est le curé de Yutz qui prenait semble-t-il en charge les Hamois «en temps de gelée ou de débordement de la Moselle» ; il percevait pour cela 1/8<sup>e</sup> de la dîme de Basse-Ham<sup>53</sup>. Le vicaire nommé par le curé d'Husange est installé dans l'ancien presbytère. Se succèdent à cette charge : D. Kédinger (1696-1701), Jean Michaelis (1702-1713), Antoine Reuter (1714-1727), Antoine Colles (1727-1744), M. Koch (1745-1758) et Jean Kuntche (1758-1775), Nicolas Jolivald (1775-1792) et François Juving (1792 -1800).

La perception de la dîme est faite d'une manière complexe. En 1574 les comptes des recettes des seigneurs de Lagrange nous apprennent que ceux-ci perçoivent 1/6<sup>e</sup> des grandes et petites dîmes de Ham, mais celles-ci sont aliénées quelques années plus tard<sup>54</sup>. En 1619, Godefroy d'Eltz vend 7/10<sup>e</sup> de ses dîmes de Ham à Jean-Gaspard Huart, conseiller de Luxembourg et Rudger Bergerot avocat, puis 2/10<sup>e</sup> l'année suivante<sup>55</sup>.

Heureusement la situation s'éclaircit au XVIII<sup>e</sup> siècle car d'après le pouillé des bénédictins, les dîmes de Husange sont partagées alors par 1/3 entre le chapitre de Saint-Sauveur, les héritiers de M. Wolter et consorts, le curé. Les seigneurs se sont constitués des patrimoines les plus homogènes possibles en s'assurant à la fois la maîtrise foncière, la justice et des revenus réguliers : les Wolter de Neuerbourg se sont particulièrement comportés en «rassembleurs de droits<sup>56</sup>». En 1753, un acte de répartition de ce prélèvement pour Basse-Ham cite bien comme décimateurs : *«Monsieur de Juvigny, de Neuerbourg Wolter (les seigneurs), les chanoines de Saint-Sauveur de Metz, le curé de Haute et Basse-Ham<sup>57</sup>»*. En 1783 sont cités : Monsieur de Neuerbourg et Mademoiselle de Bock, Messieurs de Saint-Sauveur de Metz et Nicolas Jolival, prêtre vicaire de Haute et Basse-Ham. Entre 1753 et 1783 s'est dessinée une évolution, le vicaire percevait directement la dîme en lieu et place du curé de Husange.

Les habitants de Basse-Ham ont adressé en 1717 une supplique à l'évêque de Metz, pour dénouer un conflit ; la situation religieuse du village y est précisée<sup>58</sup>. Il est rappelé *«qu'ils sont en usage de tout temps d'avoir la messe au lieu de la Basse-Ham ou est situé l'église, laquelle ordinairement était célébrée par le Sr curé d'Huzange ou par son vicaire. Comme cette messe était fort à charge aud. Sr curé par rapport à l'éloignement et à la rivière de la Mozelle qui est entre le lieu de sa résidence et ces deux villages, en 1680 le curé moderne d'alors dud. Huzange établit aud. lieu de la Basse-Ham un vicaire lequel serait en même temps le maître d'école pour instruire les enfants du lieu...»*. Un acte passé sous seing privé le 17 juin 1696 précise que les habitants ne doivent rien au vicaire si ce n'est que chaque ménage doit lui donner deux bichets de seigle à la Saint-Martin. Le même document précise qu'il ne pouvait disposer d'un logement qu'en payant. Cet arrangement a fonctionné du temps des curés Chavenet et Lamothe mais non sans problèmes...

Ainsi Nicolas Weber se plaint auprès de l'évêque du curé Chavenet et du vicaire David. Il a exercé les fonctions de maître d'école et de chantre, mais le curé a persuadé les habitants de son incapacité. Il remplace donc l'infortuné et se fait verser les dotations en céréales, soit 8 maldres par an, puis loue les services du pauvre Nicolas Weber pour 4 maldres la première année et 2,5 maldres la seconde... Le maître d'école réclame à l'évêque le versement de la totalité de son salaire dans la mesure où habitants et curé lui reconnaissent la capacité d'enseigner.

Plus tard, le vicaire Antoine Reuter refuse d'instruire la jeunesse *«par un caprice qu'ils ne savent à quoi attribuer»*. En conséquence les Hamois ont établi un maître d'école et veulent supprimer la fourniture de céréales. Dans le même temps le curé a demandé que le vicaire soit logé par les habitants, ce que ceux-ci ont refusé arguant qu'ils contribuent déjà au logement du curé et que donc c'est à lui de faire le nécessaire pour son vicaire... Mais la querelle s'envenime : le curé se plaint auprès du vicaire général et prend des mesures coercitives qui provoquent une action des Hamois auprès de l'évêque *«Le jour de la Saint-Pierre et Saint-Paul on ne leur a point dit la messe ce qui a été cause que la plupart des habitants qui ne s'attendaient pas à cela n'ont point entendu ce jour la messe non plus que les trois dimanches du depuis ce qui a obligé les suppliants de faire une sommation à Me Lamothe curé d'Huzange de leurs venir célébrer ou faire célébrer par quelqu'un comme d'ancienneté la messe aud. Ham les fêtes et dimanche sinon ils se pourvoiraient par*

*les voies de droit...». Le conflit se dénoue grâce à l'intervention d'Ignace Alexandre, archiprêtre de Thionville envoyé par l'évêque. Le médiateur réunit au son de la cloche le maire, les échevins d'église et les habitants. Il leur explique que le curé ne peut donner plus que 50 écus à son vicaire et qu'il ne s'en trouverait pas un pour accepter de venir à Basse-Ham pour une somme aussi modique «à moins qu'ils ne lui fournissent un logement convenable...». L'archiprêtre rappelle aussi la nécessité de disposer d'un vicaire résident «car le village de la Basse Hamme qui étant pour le dire ainsi, inaccessible pendant les grandes crues, ceux qui alors tomberaient malades seraient dans un extrême danger de mourir sans sacrement et tous autres secours spirituels en foi...». Face à de tels arguments les Hamois ne peuvent qu'accepter les conditions posées pour garder leur vicaire.*

Les archives de l'évêché conservent aussi un procès-verbal de visite canonique qui nous donne d'autres renseignements sur la situation religieuse de Basse-Ham. Elle est effectuée le 9 octobre 1774 par le curé de Cattenom, en tant qu'archiprêtre de Thionville, en présence du curé Sébastien Hennequin, du maire et synodal Jean Gaspar, et de Nicolas Mellinger et Pierre Becker aussi synodaux. On y apprend que la communauté des habitants a décidé «unaniment de faire construire une nouvelle église avec clocher et sacristie le tout des deniers qui proviendront de leur quart de réserve. Qu'ils espéraient que ladite église sera assez grande pour contenir commodément toutes les personnes qui y répondent, y compris les enfants capables d'instruction».

L'archiprêtre relève par ailleurs que «les confessionnaux, l'armoire de la sacristie, le calice, le missel, graduel, vespéral, maître-autel, la chasuble de requiem, l'aube de fête, le surplis, le banc des communicants, le bénitier, la bannière, les bancs de la nef et du chœur, la lanterne, le dais et l'ornement complet des tuniques et la pierre d'autel portable...» sont en très mauvais état. Les habitants demandent à cette occasion l'autorisation de bénir leur chapelle de saint Nicolas nouvellement bâtie qu'ils jugent «assez décente pour y faire le service divin le temps que l'on bâtira leur église». Il s'agirait plutôt de la chapelle Saint-Marc, dont le chœur date de cette époque, que de l'oratoire Notre-Dame, rénové en 1765 mais où plus d'une demi-douzaine de paroissiens auraient du mal à se tenir.

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à la Révolution, est attestée l'existence à Basse-Ham d'une confrérie dédiée à saint Willibrord, qui regroupe les paroissiens ayant à cœur de pratiquer la générosité et la prière.

## LA RÉVOLUTION

### LE CAHIER DE DOLÉANCES

Au début de la Révolution, Basse-Ham compte 95 feux, soit autant de ménages ou de foyers. Comme partout en France, les chefs de famille sont convoqués après lecture, au prône à la fin de la messe, du décret de convocation des Etats Généraux. 85 Hamois se

réunissent sur la place publique, les 5 et 8 mars 1789, pour rédiger leur Cahier de Doléances, qu'ils seront 71 à signer. C'est le maire Bernard Baur qui mène les débats. La communauté désigne aussi ses deux représentants à l'assemblée du bailliage de Thionville, où sera élu le député du Tiers Etat aux Etats Généraux : le régent d'école Nicolas Schivre, et Nicolas Schweitzer, laboureur et syndic, sans doute les deux habitants les plus lettrés. Ce document nous donne de nombreuses informations sur les préoccupations et la vie des villageois<sup>59</sup>.

Comme partout ailleurs, sont contestées des charges qui pèsent sur le peuple : la gabelle, la perception arbitraire du contrôle des actes (une taxe sur tous les documents établis par les notaires ou les justices seigneuriales), les frais de courses (frais engagés aux huissiers lorsqu'ils viennent signifier un retard d'impôts), la dîme, les taxes de passage entre les provinces. Les décimateurs lointains qui grèvent les revenus paysans et ne redistribuent rien à la communauté, surtout aux nécessiteux, et n'entretiennent pas le patrimoine religieux sont critiqués, sauf Nicolas Wolter de Neuerbourg *«qui donne chaque année une aumône très considérable aux pauvres, à l'exclusion de tous les autres décimateurs»*. L'organisation de l'Etat est mise en cause ; la communauté réclame la suppression de la milice, qui détourne des jeunes-gens du travail aux champs, des haras, qui ruinent les laboureurs, des jurés priseurs, qui vendent les biens saisis. Le coût ruineux des procès est aussi mal perçu.

Les privilèges de la noblesse et du clergé sont dénoncés : ces deux ordres - les plus aisés - ne contribuent pas aux charges de l'Etat, et notamment à la corvée des routes. Certains droits féodaux ont des conséquences qui perturbent la vie locale : les pigeons, élevés par les seuls seigneurs, picorent les semences, le droit d'enclos entrave la vaine pâture et les possibilités d'élevage des plus humbles, la mainmise sur les pâtures grasses, est préjudiciable aux laboureurs. Enfin, la propriété injustifiée sur le sol est perçue comme une grave iniquité.

Outre ces doléances générales, que l'on retrouve dans la plupart des Cahiers, les Hamois font état de problèmes plus locaux qui perturbent leur vie. Ils souhaitent que les débordements de la Moselle soient contrôlés, et que la perte de terres par l'érosion soit compensée par une diminution des impôts. Ils protestent aussi contre le paiement de l'octroi à l'entrée de Thionville. Leur plus grand ennemi est la maîtrise des eaux et forêts, dont le siège est à Thionville<sup>60</sup>. Cette administration est à l'origine de nombreux conflits dont un a eu lieu à Basse-Ham. La communauté des habitants a gagné un procès le 28 juillet 1787, mais elle est condamnée tout de même à payer 2100 livres pour avoir coupé 21 arbres de trop, sur la base de faux rapports. Les Hamois se plaignent à la fois des gardes forestiers, qui les terrorisent avec leurs chiens et exercent un chantage à leur égard, et des officiers supérieurs qui perçoivent un droit de martelage sur les arbres à abattre. Deux autres adversaires sont aussi désignés : les spéculateurs et les juifs. Les premiers accaparent les grains après la récolte, les stockent et les revendent plus cher quand ils viennent à manquer. Les seconds qui pratiquent l'usure à des taux exorbitants sont accusés de causer la ruine et de réduire à la mendicité les débiteurs incapables de les rembourser. Non autorisés à s'installer à Thionville, de petites communautés s'étaient établies dans la campagne à Buding,

Metzervisse, Cattenom, Kœnigsmacker, Hettange-Grande où ils avaient construit plusieurs synagogues. A Basse-Ham, quelques foyers vivaient rue du Fort, et la famille Cerf, surnommée «*Schmull*» à Haute-Ham<sup>61</sup>. La toponymie a gardé le souvenir d'un «*Juddenkirnbhof*» et d'un «*Juddenweg*» (cimetière et chemin des juifs) et la mémoire collective d'une ruelle : la «*Juddengaas*». Aucun document ne fait mention d'un quelconque rejet ou d'une tension envers la petite communauté hamoise. Par contre plusieurs actes de la justice seigneuriale - à partir de 1770 et jusqu'en 1789 - font état de prêts et de problèmes de remboursement entre des Hamois et des juifs, mais ceux-ci sont domiciliés à Metz, Metzervisse, Kœnigsmacker, Haute-Yutz...

Par les solutions qu'ils suggèrent, les Hamois ne se posent pas en révolutionnaires, mais plus en réformateurs : ils font confiance à l'ordre établi mais en condamnent simplement ses excès et ses injustices flagrantes.

#### QUELQUES TROUBLES

La période révolutionnaire est difficile à traiter car les archives ont brûlé en Moselle à la Libération. Comme dans la plupart des villages, ils ne s'est probablement guère produit d'événements majeurs.

En 1792, il se déroule un petit incident, le 27 février, durant la célébration des vêpres. Les gardes nationaux de Macquenom, Haute et Basse-Yutz perturbent le déroulement de la cérémonie en chantant «*les uns haut, les autres bas, les uns vite, les autres lentement*». L'abbé Jolivalt ne réussit pas à leur faire entendre raison, ce sont leurs homologues de Stuckange qui interviennent pour les calmer, les deux plus virulents étant même interpellés par la maréchaussée. Le village est ensuite occupé en septembre 1792 par la cavalerie de l'armée des émigrés qui participe au siège de Thionville. Malgré la carence des sources, Basse-Ham a toutefois la chance d'être évoquée au travers des mémoires de son curé<sup>62</sup>.

Nicolas Jolivalt, né le 24 mars 1748 à Rodemack, est ordonné prêtre le 18 septembre 1773. Il exerce tout d'abord son ministère en tant que vicaire de Kanfen puis l'abbé Sébastien Hennequin, curé de Husange le charge de la desserte de Ham<sup>63</sup>.

Le 30 janvier 1791, il prête un serment «restrictif» à la Constituante. Il s'agissait du serment constitutionnel auquel était ajouté la formule «*en tout ce qui n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine*». Toutefois, le maire de Basse-Ham, Jean Bettinger, le déclare en tant que prêtre jureur au district, à la fois pour lui éviter tout ennui et pour qu'il bénéficie des indemnités versées par l'Etat. Mis au courant de ce subterfuge, Nicolas Jolivalt se rend au district pour rétablir la vérité. Le 13 mars 1791, son ami Nicolas Francin, curé de Cattenom est élu évêque, en remplacement de Montmorency-Laval qui a émigré. Après s'être fait sacré à Paris, Nicolas Francin revient rendre visite à sa paroisse. En passant à Basse-Ham, il va saluer son ami qui refuse de l'accompagner. Le lendemain, Nicolas Jolivalt tente vainement de raisonner le nouvel évêque qui contribue, d'après lui, au schisme de l'église. Il se lance ensuite dans la résistance active : il rencontre

Mgr Montmorency-Laval pour lui remettre des serments de fidélité qu'il a réunis, il diffuse l'ordonnance des évêques réfugiés qui condamne la constitution civile du clergé, il réussit à convaincre le nouveau curé de Kœnigsmacker de partir pour Trèves... Craignant pour sa sécurité, il quitte sa paroisse le 30 mars 1792. Il se réfugie au Luxembourg, refait une furtive apparition à Basse-Ham le 2 septembre 1792, lorsque les Émigrés, les Prussiens et les Autrichiens encerclent Thionville, puis fuit l'avancée des troupes révolutionnaires. Il prend en charge la paroisse de Mittelhofen en Hesse, de 1794 à 1801 avant de revenir en France en tant que curé d'Hettange-Grande de 1803 à sa mort en 1814. Un autre prêtre, Pierre Gardechaux, natif de Basse-Ham et primissaire de Cattenom connaît le même sort : dénoncé par les autorités communales, il émigre mais il ne regagnera pas le territoire national.

Mis à part Nicolas Jolival, plusieurs autres Hamois ont été inquiétés pendant les troubles révolutionnaires, sans que l'on puisse toutefois considérer Basse-Ham comme un foyer contre-révolutionnaire<sup>64</sup>. Nicolas Terver, absent sans explication en 1793 est considéré à son retour comme émigré et il quitte le territoire ; Henry Grosse huilier, lui aussi absent, est dénoncé et inscrit comme émigré mais il refuse de quitter le territoire et bénéficie d'un non-lieu. Jacques Latour, journalier absent à Basse-Ham, est amnistié à Strasbourg. Il s'agit de personnes ayant quitté le village pour des raisons professionnelles et qui se sont retrouvées accusées. Par contre, Nicolas Liber fuit par crainte. Il revient mais est chassé et il doit attendre l'an IX pour revenir à Ham, en résidence surveillée, avant de prêter serment de fidélité à la République et d'être rayé des listes. Par contre, Marie et Rose Schivre sont inscrites sur la liste des émigrés mais elles restent à Ham sans être inquiétées ; il semble que ces tracasseries ont pour origine leur lien de parenté avec Catherine Schiver, résidant à Ham chez son père et ancienne cuisinière de M. de Puymaigre. D'autres n'ont pas leur chance comme François Scharff, dénoncé par la municipalité à deux reprises, il est arrêté et déporté.

En 1790, Basse-Ham est rattachée au canton de Kœnigsmacker et en 1802 au canton de Metzervisse. D'après le préfet Colchen qui réalise une étude statistique sur le département de la Moselle en 1811, Basse-Ham compte 497 habitants, 82 maisons et un moulin. Le territoire est partagé comme suit : 495,12 ha de terres dont 319,79 en terres arables, 43,17 en prairies, 8,06 en jardins et chènevières, 122,10 en bois particuliers.

## LA VIE D'UNE COMMUNAUTE RURALE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

### DE LA RÉPUBLIQUE À L'EMPIRE

Plusieurs maires se sont succédés à Basse-Ham. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune est dirigée par Nicolas Schweitzer ; il démissionne et le rentier Nicolas Liber est nommé à sa place le 16 avril 1807<sup>65</sup>. Il ne reste en poste qu'un an et démissionne aussi ; le laboureur

François Mellinger prête serment à l'empereur le 22 décembre 1808. Il renouvelle son engagement le 26 avril 1815 puis jure fidélité au roi le 9 août 1815... Le maire a la lourde tâche de gérer la commune lors des deux sièges de Thionville. Une délibération du 20 octobre 1814 fait état de la liste - impressionnante - des *«fournitures et livraisons faites aux troupes alliées sans réquisitions et violences»* : 18 480 kg de foin, 46 610 kg de paille, 24 980 l d'avoine, 527 kg de viande, 375 kg de viande de mouton, 248 kg de viande de veau, 10 F, 20 F en numéraire, 47 kg de pois, 140 kg de pain, 10 kg de sel, 28 kg de chandelles, 80 l d'huile, 980 fers à cheval, 40 kg de cuir, 40 mains de papier, 60 aulnes de toile, 8 chevaux et un chariot. *«La population est épuisée de moyens par le fléau de l'invasion des troupes alliées»*. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de francs mais le village ne touchera que 245 F en 1818, une somme si dérisoire que le conseil municipal renoncera à la partager entre les habitants et l'attribuera à la fabrication d'un tambour, d'une armoire de sacristie et d'un autel pour l'église.

Le 22 mars 1821, c'est François Schlemmer qui devient maire et *«jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume»*. Le 16 juin 1821, il fait voter 40 F pour l'acquisition du domaine de Chambord, pour montrer son dévouement à la dynastie des Bourbons et, le 30 avril 1831, autant pour célébrer la fête de Louis Philippe, le 1<sup>er</sup> mai. A compter de juillet 1831, 100 F sont consacrés tous les ans pour l'anniversaire des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Le 6 novembre 1831, c'est le laboureur Pierre Heyert qui est élu maire par 42 voix contre 21 à François Schlemmer. Lors des élections de 1834, le revenu annuel des électeurs est mentionné : les trois plus aisés sont Pierre Heyert, élu maire, avec 106 F, Jacques Becker, 218 F, et François Schlemmer 138 F, tous deux adjoints. Le maire sortant sera réélu tous les trois ans et meurt en fonction le 12 juin 1846. Le 8 août 1846, Jean Mellinger lui succède et il est réélu en 1848.

En 1848-1849, les comptes de la commune sont vérifiés et les héritiers de plusieurs maires doivent rembourser de l'argent à l'Etat ; il s'agit de dépenses qui ne pouvaient être supportées par la caisse municipale<sup>66</sup>. Les héritiers de François Mellinger doivent payer 72 F, ceux de François Schlemmer 156 F, ceux de Pierre Heyert 447 F malgré une action en justice.

A l'occasion du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, organisé pour faire approuver le coup d'état de Louis Napoléon du 2 décembre, la commune fait réaliser *«une boîte ferrée et fermée de deux cadenas»*. Le 2 mai 1852, Jean Mellinger est installé comme maire et jure *«obéissance à la constitution et fidélité au Président de la République»*, le préfet renouvelle son mandat de maire le 22 juillet 1852. Des élections municipales sont organisées à Basse-Ham le 10 octobre 1852 et, bien que n'ayant obtenu que 96 voix, derrière Jacques Terver (117 voix), Jean Becker (107 voix) et Jean Becker fils (96 voix), Jean Mellinger est réinstallé à la tête de la commune le 17 novembre. Entre temps, le conseil municipal *«demande unanimement que l'Empire Français soit rétabli au Prince Louis Napoléon»*. Le maire sortant est de nouveau réélu le 17 juin 1855 et il prête à nouveau serment *«obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur»*.



116

Vente Du 24 avril  
1829

Pardevant M<sup>rs</sup>. Antoine Barroult  
et son Collègue, Notaires Royaux, ala résidence de  
Espoirville, Soupygnés

Le S<sup>r</sup>. Marc Schiltz, <sup>ancien président</sup> charon demeurant à Basse Ham,  
et S<sup>te</sup>. Madeline Schiltz, son épouse autorisée.

Lesquels ont déclaré par ce présente,  
avoir vendu en toute propriété et jouissance.

Au S<sup>r</sup>. Nicolas Scharff, propriétaire demeurant  
au dit lieu, présent et acceptant, tant pour lui que  
pour le S<sup>r</sup>. Nicolas Schamer, aussi propriétaire  
demeurant au dit lieu chacun pour moitié.

Le droit de propriété appartenant  
aux vendeurs dans un petit Chemin bordant leur jardin  
situé au dit ham, au Canton Klein Sisse, derrière la  
Maison des dits Nicolas Scharff, et Nicolas  
Schamer, pour en jouir de la même manière que  
les vendeurs ou leur Prédécesseurs en avaient  
le droit.

Cette Vente est faite pour et  
en payement la somme de **Cinqs francs.**



N<sup>o</sup> 149. c.

*Handwritten notes:*  
= 200 francs  
D'ancien et de...

Le 22 mars 1856, les élus locaux rédigent une adresse à Sa Majesté l'Empereur à l'occasion de la naissance de son fils : « *Sire, l'Heureux jour de gloire et de prospérité du pays est enfin arrivé par la naissance d'un prince impérial, héritier que la Providence a accordé à la France, pour le maintien de votre dynastie et comme un gage de sa confiance dans le présent et de la sécurité dans l'avenir. Pénétrés de ces sentiments, les membres du conseil municipal de la commune de Ham, interprètes des vœux de leurs concitoyens, s'empressent d'adresser à Votre Majesté l'hommage de leurs respectueuses félicitations et sont, avec le plus profond respect, de Votre Majesté les très humbles et très obéissants serviteurs fidèles* ». Le 10 juin 1856, le conseil municipal vote 230 F pour les frais de réjouissances à l'occasion du baptême du petit prince.

Le 14 janvier 1858, l'Empereur échappe à un attentat organisé, par Orsini et ses complices, et le Conseil municipal rédige le texte suivant dès le 17 janvier : « *Nous avons manifesté notre plus chaleureuse reconnaissance et la plus enthousiaste en élevant nos cœurs au ciel pour remercier la Providence d'avoir déjoué les projets funestes des misérables assassins. Nous renouvelons à Sa Majesté, l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Napoléon, l'hommage de notre fidélité et de notre inaltérable dévouement. Bénissons de nouveau la Providence et adressons-lui nos acclamations de grâce. Elle a protégé son existence qui sont les instruments de ses décrets. Unissons nos prières pour que l'Empereur continue sa mission providentielle pour la gloire et la prospérité de la France* ». Le culte de l'Empereur est bien organisé : en 1857, la commune dépense 250 F pour une écharpe et un drapeau, afin que le maire puisse la représenter dignement lors de la visite de Napoléon III à Metz, en 1859, 20 F sont débloqués pour célébrer sa fête. Le dernier maire avant l'annexion est Jacques Terver qui prête serment le 25 juin 1860.

#### UN PETIT BUDGET GREVÉ PAR LES CHARGES RELIGIEUSES

Passés les émois révolutionnaires et impériaux, la vie de Basse-Ham se résume à la résolution des petits tracés d'une communauté rurale qui cherche à s'organiser malgré ses faibles moyens.

A la fin de la Révolution, la commune est endettée : en l'an X, ses revenus sont de 75 F, provenant des centimes additionnels, du produit des amendes et des fermes, alors que ses dépenses s'élèvent à 303 F, dont 36 F pour le logement du maître d'école, 60 F pour l'entretien de la maison commune, 18 F pour le curage de la Bibiche... Ses dépenses extraordinaires sont financées par l'emprunt, remboursable à terme par le seul revenu possible : les coupes de bois dans le quart de réserve. En l'an XII les revenus sont de 201 F, les dépenses de 935 F et la dette de 1764 F, en l'an XIII de 201 F pour 1300 F. La forêt communale n'apporte toutefois pas les recettes escomptées car durant le siège de Thionville en 1815, les Hamois durent livrer 12 à 15 voitures de bois par jour aux soldats, tandis que les habitants de Kuntzig profitèrent des désordres dans la forêt pour se servir... Il faut attendre 1839 pour trouver un budget équilibré : 3173 F en recettes et en dépenses. Dans les années 1860, il s'élève à 6400 F. Cette progression des revenus permet quelques réalisations : en 1855 sont votés 4725 F pour le cimetière (les premières concessions sont vendues et 1859), en 1856, 4336 F pour empierrer les rues et caniveaux de Haute-Ham, en

Département  
de la Moselle.

# Travaux communaux.

Arrondissement  
de Thionville.

## Récapitulation des divers mémoires

Commune  
de Haute-Ham.

Des ouvriers qui ont travaillé à la réparation  
de la chapelle de Haute-Ham en 1836.

1<sup>re</sup> réparation  
de la Chapelle.  
1836.

N°	Description	l	c
1.	Mémoire & Métrage de l'ouvrage de S. Keys Maître-maçon	160,	34.
2.	Mémoire du S. M <sup>re</sup> Cloué, p <sup>r</sup> le transport de matériaux	112,	60.
3.	Mémoire de S. M <sup>re</sup> Gevier p <sup>r</sup> idem	87,	80.
4.	Dem de S. Henry Kimsche, menuisier	78,	60.
5.	Dem de S. François André, pour extraction de Sable	23,	00.
6.	Mémoire de S. Dumire, march. de planches	245,	05.
7.	Mémoire de S. Fr <sup>re</sup> Laumesfeld p <sup>r</sup> chaux	46,	80.
8.	Mémoire de S. Fr <sup>re</sup> Altmayer, m <sup>re</sup> font.	22,	90.
9.	Mémoire de S. Jean Meiringes, peintre	15,	45.
10.	Mémoire de S. Peduzzi, Vâtrier	27,	00.
11.	Mémoire de S. Bergat, m <sup>re</sup> de quin.	58,	65.
<b>Total</b>		<b>878,</b>	<b>16.</b>

1858, 1000 F pour une pompe à incendie... En 1850, la commune dut payer 38 F pour le déplacement des sapeurs-pompiers de Thionville, intervenus pour un incendie le 13 septembre.

Les besoins sont nombreux mais le budget est largement grevé par les charges religieuses : le 18 pluviôse an XI, 1740 F sont empruntés pour racheter la maison presbytériale *«pour le cas de recevoir un prêtre fixe pour l'avenir»*, le 8 prairial an XI le traitement des curés, vicaires et desservants est augmenté, le 9, 300 F sont empruntés pour l'achat d'aubes, d'une chasuble, d'un chandelier et d'un tabare et 124 F pour le luminaire, les hosties, le vin de messe..., le 17 pluviôse an XII, 124 F sont dépensés pour réparer la maison curiale. Une délibération du 12 thermidor an XII précise que l'église a été bâtie de neuf en 1775 et qu'elle peut contenir plus de 700 personnes d'au moins 11 ans. Elle est *«dans le meilleur état et la mieux décorée de l'arrondissement»*. Toutefois il reste pour 4200 F de réparations à effectuer (soit 20 années du budget communal...) : charpente, clocher, plancher, maçonnerie...

Malgré les faibles ressources de la commune, les dépenses pour le culte sont continues : en 1819 est installée une horloge et un escalier en escargot dans le clocher, en 1823 ce sont la cave de la cure et l'église qui nécessitent un entretien, en 1824 il est procédé au blanchissement du lieu de culte, la maison du curé est réparée en 1839 et les bancs en 1843, la même année 295 F sont attribués pour les peintures et dorures des autels et de la chaire, en 1846 un secours est versé pour l'acquisition d'un ostensor, l'ancien étant interdit catégoriquement par l'évêque, et l'escalier devant l'église est reconstruit... En 1853, il est décidé de changer la cloche de la chapelle de Basse-Ham, trop légère : *«les habitants se plaignent de ne pas entendre le son de la cloche quand ils veulent aller à la chapelle pour y faire leurs prières et dévotions comme il est d'usage»*. Une solution est trouvée en 1856 : une cloche de 600 kg est achetée pour l'église de Basse-Ham, ce qui nécessite des travaux pour un montant de 2350 F, tandis que l'ancienne cloche est destinée à Haute-Ham. Le fondeur Jaclard demande un supplément de 252 F en 1856 puis 231 F en 1858 pour refondre la vieille cloche. La maison du curé fait l'objet de réparations pour 306 F en 1857.

A ces dépenses s'ajoutent celles pour le clergé. Le curé «succursalien» réclame le 19 pluviôse an XII une augmentation de salaire car *«il ne peut secourir les pauvres indigents et les malades puisqu'il n'a pas de quoi se procurer la subsistance à lui-même»*, le conseil municipal lui accorde 3F par habitant. Le 18 frimaire XIV, les édiles réclament un prêtre à qui ils proposent 500 F et le logement, mais il ne viendra que pour 600 F.

Au lendemain de la Révolution, la paroisse et l'église de Basse-Ham bénéficient du ministère de leurs premiers curés-desservants : Michel Biren (1800-1802), Nicolas Mellinger (1802-1805), Mathias Gauer (1806-1810), Michel Wagner (1811-1815), Michel Schröder (1815-1820), Pierre Sinner (1821-1839) et Antoine Leiber (1839-1885).

Malgré leurs avantages tous les prêtres n'ont pas donné satisfaction. Ainsi, les élus locaux décident-ils de supprimer à Michel Schröder le supplément de foin et de bois qui lui était accordé. Ils accusent le desservant d'être à l'origine de désordre, de désunion et de scandale dans plusieurs familles, *«de répandre des propos sales, des jurements dans le lieu saint à tel point*

*que plus de 40 personnes ne font plus leurs pâques depuis quatre ans*». Il ne donne rien aux indigents et malades, pas même un bouillon. Lorsque la commune décide d'utiliser le verger du curé pour y implanter le cimetière, le prêtre Antoine Leiber réclame des indemnités qu'il obtiendra en 1857 - après intervention de l'évêque - ainsi que la mise à disposition d'un nouveau terrain, que la commune entourera d'une haie vive en 1859.

A partir de 1831, la commune verse 150 F au conseil de fabrique, cette somme augmente ensuite régulièrement. En 1845, Anne Becker, veuve de Mathias Kaichinger fait une donation de 300 F à la fabrique, en échange de deux messes à perpétuité à la Sainte-Anne et à la Saint-Mathias.

#### LES DÉBUTS DE LA «COMMUNALE»

La mise en place de l'enseignement primaire est progressive. Une grange est acquise le 29 pluviôse an XI, pour éviter les frais de logement de l'instituteur *«indispensable pour instruire la jeunesse qui depuis très longtemps est abandonnée à eux-mêmes (sic), faute d'instruction et ainsi que pour le service du culte»*. Outre ses charges éducatives, l'enseignant est chargé du greffe de la mairie et de sonner les offices des dimanches et fêtes. En l'an XI, il touche 210 F de la commune (250 F dans les années trente et quarante), plus *«50 c par mois par élève qui est dans la classe des écrivains et 25 c pour ceux qui n'y sont pas»*. Dans les années cinquante, il touche au total 600 F. En 1841, la rétribution est de 40 c par élève, soit un total de 220 F pour 47 garçons et 33 filles scolarisés ; elle atteint 3 F par an dans la décennie suivante. En 1808, l'Académie nomme officiellement Bernard Schneider à ce poste, qu'il occupe apparemment depuis déjà 10 ans. Elle le destitue le 27 novembre 1818, mais le maire refuse cette décision sous prétexte qu'il a toujours donné satisfaction, et qu'il est père de six enfants ; de plus, il n'a pas subi d'examen et on l'a jugé sans l'entendre... La Révolution a laissé quelques traces et l'arbitraire est combattu. L'instituteur recevait les enfants chez lui, jusqu'à ce que le conseil municipal estime que sa maison était trop étroite et qu'il était nécessaire de séparer les sexes. En 1828, il décide d'acquérir la grange Becker pour 1100 F (1225 F en réalité) et l'aménage l'année suivante ; en 1830, une écurie est bâtie pour les bestiaux du maître. En 1855, un second poste est créé officiellement à Haute-Ham ; la rétribution est de 5 F par élève et par an et 150 F de la commune, soit un total de 400 F. L'instituteur est logé dans la maison du pâtre adjacente à l'école.

Petit à petit, la salle de classe est équipée : un tableau noir, un mètre en bois de chêne, un kilogramme en fonte, un litre et un double boisseau en 1832, un second tableau et un fourneau en 1833. En 1840 c'est Haute-Ham qui est dotée d'un tableau noir, de six tables-bancs, de poids et de tableaux alphabétiques allemands, ce qui laisse à penser que le français n'était peut-être pas d'usage courant. La plupart des enfants de Haute-Ham allaient à l'école à Basse-Ham, ce qui posait beaucoup de problèmes en hiver et particulièrement quand les chemins étaient boueux. Une école pouvant accueillir les 40 ou 50 enfants scolarisés est construite en 1843 pour 2 444 F et des écritoires, des tableaux allemands et français sont acquis. En 1849, les élus décident de séparer les filles et les garçons : cela

leur semble *«plus avantageux pour établir la bonne ordre et les actions morales entre les enfants des deux sexes»*. Ils entreprennent de faire des travaux dans l'école, d'aménager et de meubler un logement pour une institutrice qu'ils prévoient de payer 200 F et 40 c par enfant. 958 F sont votés l'année suivante pour construire une classe supplémentaire pour les jeunes Hamois. Elles récupèrent une partie du logement de l'instituteur, tandis qu'une nouvelle école est bâtie pour les garçons en 1860 pour 16 610 F<sup>67</sup>. C'est la sœur Ludivine qui était chargée de l'enseignement mais les élus locaux demandent son changement en 1857 car *«elle est malade la majeure partie de l'année et qu'elle n'instruit pas assez bien les enfants qui lui sont confiés»*. Le salaire de sa remplaçante est fixé le 11 octobre 1857 à 400 F par an.

#### L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

La solidarité entre les Hamois est importante. Elle se manifeste le 23 prairial an XI en faveur de Nicolas Thiry et Guillaume Hentzen, des cultivateurs dont les maisons, granges et écuries ont été réduites en cendre *«par le feu du ciel»*. La commune emprunte 1000 F pour l'achat de bois de construction comme elle l'a fait 24 ans plus tôt pour Pierre Becker. Une délibération du 11 janvier 1818 examine le cas de trois indigents, trois veuves dont une invalide, mais aucune aide ne leur est accordée car elles sont nourries par les plus aisés des propriétaires. Il faut attendre le 12 janvier 1840 pour que le conseil municipal vote 100 F destinés aux pauvres indigents. A partir de 1844, les revenus provenant de l'adjudication de la danse et des jeux lors de la fête sont attribués aux indigents, soit 24 F en 1844, 41 F en 1847... Le jeu de quilles est aussi attribué à un particulier et rapporte 9 F par an à Haute-Ham, 2 F à Basse-Ham. Le 24 décembre 1844, le conseil municipal décide de créer un atelier de charité, il verse 250 F et l'Etat 100 F à 15 ouvriers pauvres qui auront pour travail le creusement de fossés. En 1853, il renouvelle l'opération en attribuant 173 F pour donner du travail aux pauvres et 150 F pour les indigents ne pouvant exercer une activité ; la commune compte alors 18 ouvriers pauvres et 9 indigents. Deux ans plus tard 27 ouvriers pauvres vont se partager 300 F pour empierre les chemins et autant pour curer les fossés. Le conseil municipal refuse toutefois de créer une société mutuelle en 1855. En 1858, il verse 19 F au pharmacien de Thionville pour fourniture de médicaments aux indigents malades et un an plus tard prend à sa charge le montant de la rétribution scolaire due par les enfants dont les parents sont pauvres.

La pratique de la solidarité dépasse aussi le cadre villageois : 60 F sont attribués aux blessés de l'armée d'Orient en 1855, 40 F pour les familles des morts à la guerre de Crimée en 1855, 50 F pour les inondés du Midi en 1856...

Le conseil municipal désigne la sage-femme et finance sa formation à l'école pratique d'accouchement de Metz pour un montant de 500 F. Elle prête serment à l'église et touche pour chaque première naissance 2,5 F, 3 F à partir du deuxième enfant. Anne-Marie Jadin est nommée le 9 novembre 1807, Barbe Steil le 6 septembre 1836. En 1848, elle fait voter 13 F pour faire vacciner les enfants. Marie Evrard la remplace en 1872.

## BASSE-HAM : UNE COMMUNE RURALE

La commune engage régulièrement des frais pour l'arpentage et l'entretien des chemins et aqueducs, plus 1000 F par an pour la garde nationale à partir de 1832. Quelques menues dépenses rappellent le caractère essentiellement rural de Basse-Ham comme le salaire des pâtres, l'entretien de leur maison, la garde des oies...

Des solutions sont trouvées pour accroître les recettes comme la plantation de 100 arbres fruitiers provenant des pépinières de Metz (poiriers, cognassiers, pommiers de Normandie...) le 28 pluviôse an XI. Le 12 messidor de l'an XIV, la chasse est affermée, mais pas la pêche dans la Bibiche jugée trop peu rentable, on y pêchait des écrevisses et des poissons mais en trop petite quantité, par contre ses grenouilles étaient de belle taille. Le 16 mai 1824, le bélier communal est loué 40 F à un agriculteur qui va ensuite en monnayer les services, tout comme ceux du taureau et du verrat. La commune prend en charge de nombreuses plantations d'arbres dans les espaces communs : en 1833, ce sont 100 noyers qui sont plantés, en 1836, 60 peupliers et 30 noyers, en 1856, les peupliers du bord de la Bibiche et de la route pour Valmestroff sont abattus pour être remplacés par 200 frênes et 200 ormes. En 1855 est instituée une taxe sur les chiens : 5 F pour un chien de chasse ou d'agrément, 1 F pour un chien de garde (elle connaîtra une grande longévité car sa suppression n'aura lieu qu'en 1966 !).

Plusieurs personnes sont au service de la collectivité : les gardes champêtres, dont le salaire s'élevait à 150 F en l'an XII, 345 F en 1844, et les surveillants rétribués 18 F *«pour surveiller tous les délits de police et même les gardes-champêtres, lorsqu'ils ne feront pas leur devoir en temps et lieu»* ; ils étaient aussi chargés de faire le tour des auberges et cabarets pour veiller *«à faire entrer chacun chez lui à 9 heures du soir»*. Il s'agit d'une activité secondaire car les gardes champêtres ont tous un métier principal : en 1841, par exemple, sont nommés - pour Basse-Ham - Nicolas Pierrard tailleur d'habits et Pierre Pirus manouvrier et - pour Haute-Ham - Pierre Nilles menuisier et Jean Somny manouvrier. En 1847, apparaissent les noms de Jean Flamand et Jean Siromond.

La communauté des habitants est particulièrement protectionniste. Les villageois voient d'un mauvais œil toute réduction de leur part de bois ou de prés : de nombreuses délibérations, de l'an X à 1834, prévoient des taxes pour *«les nouveaux entrants et principalement les étrangers qui viennent se réfugier sous prétexte de jouir des biens communaux»*. Le partage du bois d'affouage est souvent sujet à discorde et le conseil municipal est saisi de nombreuses contestations. La seule dispute entre Basse et Haute-Ham qui apparaît dans les archives résulte du partage des prés communaux entre les deux communautés en 1846<sup>68</sup>.

Basse-Ham a la configuration d'un village-rue avec ses usoirs, ses maisons accolées ; en 1860 sont décomptées 164 maisons, 104 à Basse-Ham et 60 à Haute-Ham. A l'intérieur, elles présentent l'aspect des demeures lorraines traditionnelles : un couloir tout en longueur borde une grande pièce sur la rue, une cuisine avec cheminée (éclairée par une flamande) et fumoir et, à l'arrière, la *«Stuff»* ou salle à manger. Au-dessus se trouvent les chambres et, attenantes aux pièces d'habitation : l'écurie, la grange et la porcherie surmontées d'un grenier.

L'état sanitaire de la commune n'est pas fameux ; la présence des usoirs devant les maisons provoque une épidémie en 1850. Le sous-préfet ordonne *«le comblement des fosses à fumier et des eaux stagnantes»*. Le 24 août 1841, le maire Heyert adresse un courrier au sous-préfet de Thionville pour faire combler un puits afin *«d'empêcher des accidents qui pourraient arriver par les bestiaux qui y passent tous les jours, de même pour la petite enfance qui pourrait tomber dans ledit puits»*.

L'économie est essentiellement agricole : les cultivateurs pratiquent la polyculture et s'assurent une autosuffisance alimentaire. La surface productive de la commune est de 916 ha : 617 ha terres de terres labourables, 68 ha de prés, 1 ha de vignes, 16 ha de jardins et vergers, 200 ha bois et 14 ha de cultures diverses. En 1852, les Hamois font principalement pousser du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine, et élèvent des vaches, des moutons, des porcs, des chèvres et surtout de la volaille, poules, canards et oies<sup>69</sup>. A partir de 1857, la commune verse 35 F par an à «un artiste vétérinaire» installé à Metzervisse.

Comme dans le reste de l'est du Pays Thionillois, quelques petites «usines» utilisent la force motrice des rivières<sup>70</sup>. Une huilerie, qui existait déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, est mentionnée dans les enquêtes industrielles de 1828 et 1861<sup>71</sup>. En 1850 le meunier s'appelle Nicolas André et il est élu conseiller municipal.

Un moulin à plâtre est signalé en 1860 dans une enquête. Il s'agit du même établissement que précédemment mais il a changé de destination. Par une plainte déposée contre l'administration du chemin de fer en 1879, on sait qu'il est exploité par Nicolas Becker depuis 30 ans<sup>72</sup>. Ce dernier est victime des travaux de construction du pont construit en avril 1877 au-dessus de la Bibiche pour la voie ferrée Thionville-Sierck-les-Bains : *«le long de la chaussée, ont été creusés des fossés dans lesquels viennent se perdre les eaux de la rivière jusqu'à leur absorption dans le sol, ce qui les empêche d'arriver au canal de conduite qui alimentait le moulin et a ruiné l'exploitant»*. Celui-ci réclame 125 500 marks à l'administration afin de transformer son moulin en maison d'habitation. Nicolas Becker utilise ensuite ses locaux pour y installer une brasserie dont on trouve trace de 1882 à 1888 sous le nom de *«Becker Brauerei»*<sup>73</sup>. Dans ses mémoires, Célestin Pierrard confirme l'existence *«d'une brasserie alimentée par l'eau de la Bibiche à partir d'un canal d'aménée dont le cours passait à l'emplacement de l'écolé»*<sup>74</sup>.

La population du village progresse durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : de 497 habitants en 1802, (660 en l'an XII d'après le préfet Colchen), elle passe à 693 en 1836, et 790 en 1851. Elle semble se réduire un peu plus tard puisque au recensement de 1860 ne sont plus décomptés que 758 habitants (483 dans le village et 275 dans les annexes) et en 1861 seulement 721.

BASSE-HAM, ENTRE FORÊT ET MOSELLE









*La Bibiche.*



*Les anciennes sablières, aujourd'hui étangs.*







*Étang des «millionnaires» à Basse-Ham.*



*La Moselle.*